



FORMATION CONTINUE 2021

EN PRESENTIEL

PARTENARIAT ENM / EDASOP

LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

ADAPTER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Vendredi 3 décembre

de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Magalie OUSTRAIN

Expert psychologue près la Cour d'appel de Toulouse
et

Céline FLEURY

Substitut général près la Cour d'appel de Toulouse

90€ la séance

70€ / - 2 ans

Objectifs : Apporter les connaissances scientifiques les plus récentes pour appréhender le phénomène complexe des violences conjugales et adapter sa pratique professionnelle.

Cette formation vise à permettre aux participants :

- D'acquérir des connaissances spécialisées,
- D'élaborer des réflexes professionnels adaptés,
- De développer la coopération coordonnée inter-institutionnelle.

Pré requis :

Être Avocat.

Programme :

« Typologie et mécanismes des violences au sein du couple »

- Vidéo de Madame Martine HERZOG-EVANS, Professeure de Droit pénal, de l'exécution des peines et de criminologie de l'Université de REIMS, Présidente de la Confédération francophone de la probation et membre de la Société européenne de criminologie.
- Intervention de Madame Magalie OUSTRAIN

**« Les auteurs de violences au sein du couple :
Lecture psychologique et psychopathologique »**

- Intervention de Madame Magalie OUSTRAIN

« Les conséquences psychotraumatiques des violences sur la victime »

- Vidéo de Madame Muriel SALMONA, Psychiatre, Psychothérapeute, Présidente de l'Association mémoire traumatique et victimologie
- Vidéo de Madame Carole AZUAR, Neurologue, chercheur en neurosciences, CHU de La Salpêtrière et Institut de la mémoire

**« Violences au sein du couple : Conséquences sur les enfants
et sur la parentalité »**

- Intervention de Madame Céline FLEURY et Madame Magalie OUSTRAIN

**« Violences au sein du couple :
Qu'en est-il du vécu des professionnels ? »**

- Intervention de Madame Magalie OUSTRAIN

Moyens pédagogiques :

Quizz d'atteinte des objectifs.

Débat avec questions / réponses.

Enquête de satisfaction.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Référente handicap :

Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr 05 61 53 58 52